



Dette de loyer sur ancien logement

Par **Mulet mildred**, le **24/01/2018** à **15:24**

Bonjour j'ai quitté un logement en mai 2012 ou je vivais avec le père de ma fille . J'ai envoyé le 11 mai 2012 un courrier pour faire retirer mon nom du bail et donner mon preavis . Ils ont confirmés la réception de cette lettre .par contre un jugement à été déposé en août 2012 pour impayés arrières de loyers par le père de ma fille, dans la boîte aux lettres ou mon nom n avait pas été retiré par un huissier de justice . Sachant que lors de l envoi pour retirer mon nom du bail j'ai indiqué ma nouvelle adresse . Le père reconnaît la dette et le la notifié sur papier . Et à ce jour en décembre 2017 une lettre d huissier me réclame 9000 euros . Que dois je faire ?

Par **youris**, le **24/01/2018** à **17:11**

Bonjour,

Votre message n'est pas très clair.

Qui a été condamné dans le jugement de 2012 ?

En principe, même si vous quittez le logement, vous restez solidaire du paiement des loyers jusqu'à l'expiration du bail initial.

SALUTATIONS

Par **Mulet mildred**, le **24/01/2018** à **17:27**

J'ai envoyé un recommandé pour ne plus être sur le bail c est un logement social il n y a pas de durée de bail . Le jugement ne m à jamais été remis il a été déposé 5 mois après dans l'ancienne boîte à lettres à l'ancienne adresse et pas à la nouvelle adresse avec laquelle j'ai envoyé le recommandé . Je n ai jamais eu le jugement . Juste la lettre de l huissier qui réclame 8000 euros . C est le père de ma fille quand je l'ai appelé qui m a avoué que des lettres étaient arrivées à l ancien domicile en 2012.

Par **Mulet mildred**, le **25/01/2018** à **13:47**

Pouvez vous m aider ?

Par **Visiteur**, le **25/01/2018** à **14:07**

Bjr,

Vous vous êtes contentée d'envoyer un recommandé ou vous êtes vous assurée que le nécessaire avait été fait...et faisable sur simple LR ?